

## Interview AViFE - 17 février 2006

*La Gazette* a rencontré les principaux opposants au mouvement des *frères de Plymouth*, regroupés dans l'association AViFE (*association d'aide aux victimes des frères exclusifs*), que préside aujourd'hui Jean Philippe Vergnon, ancien membre du mouvement. Olivier Brieuessel, ancien président et fondateur de l'association.

\*

**LA GAZETTE : « Le mouvement des frères de Plymouth n°4 a ouvert le centre de soutien des Cardamines, Z.A. des Lebreynes, afin d'y faire suivre une scolarité aux enfants dès 11 ans. Quelle est la réaction de l'AViFE ? »**

**L'AViFE :** « Nous pouvons vous dire d'abord que lorsque les *frères exclusifs* du Plateau ont voulu créer cette école privée confessionnelle il y a quelques années, ils se sont vus opposer un refus par l'Education Nationale, via l'Inspection Académique de la Haute Loire.

Par les contacts que nous avons aujourd'hui, nous savons que le mouvement des *purs!* ne dispose d'aucune autorisation pour fonctionner comme une école privée, ni pour regrouper les mineurs concernés.

Il existe des règles précises en matière de prévention des dérives sectaires. La position de l'Etat par rapport à toutes ces questions est clairement définie par la loi.

S'agissant des pré-adolescents et adolescents scolarisés dans les prétendues écoles de cette communauté, celles-ci se sont constituées sans respect de la législation, et cela, où qu'elles soient implantées sur notre territoire national (les *frères exclusifs* sont présents sur huit départements : Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Loire, Rhône, Seine-et-Marne, Gard et Var).

L'AViFE se contente de rapporter les témoignages recueillis et les constats qu'elle fait sur le terrain et elle réclame pour tous ces enfants la protection de l'Etat et de la Justice, ainsi que la poursuite et la condamnation de toutes les personnes responsables de cette situation abusive.

Ce sera donc aux autorités compétentes de se prononcer. »

**LA GAZETTE : « Le cours du chêne à Rillieux la Pape dans le Rhône (une association d'enseignement à distance) dispose quant à lui d'une autorisation du Rectorat de Lyon... »**

**L'AViFE :** « Pour le *cours le Chêne* qui est reconnu, sans en refaire l'historique, nous pouvons dire que l'autorisation accordée correspond à un loupé administratif...

Le Rectorat de Lyon ne semble pas avoir entrepris les démarches de vigilance nécessaires car à priori, à l'époque, le problème des dérives sectaires des *frères exclusifs* ne se posait pas encore.

Les craintes du Rectorat de Lyon étaient alors focalisées sur des écoles confessionnelles pouvant promouvoir l'intégrisme islamique et à partir du moment où cela ne touchait pas ce critère.....il y a eu ce loupé !

Maintenant le fait que *l'école du chêne* soit habilitée comme une école par correspondance autorise seulement une scolarité à domicile mais pas le fonctionnement d'une pseudo-école privée telle que représente aujourd'hui les Cardamines.

Pour le reste, en particulier sur la nature de la dérive sectaire, ce n'est pas à nous d'en juger. Notre rôle se limite à transmettre les informations du terrain aux autorités nationales et territoriales concernées. »

**LA GAZETTE : « Justement, qu'allez vous faire remonter sur l' école des Cardamines ? »**

**L'AViFE :** « Pour l'instant, nous n'avons pas pris de position particulière sur l' école des cardamines.

Des rumeurs ont circulé au Chambon-sur-Lignon mais nous le répétons, la position officielle de l'AViFE reste que les conditions de vie et de développement moral imposées aux enfants par les frères exclusifs dans le cadre de leurs écoles ne respectent ni la loi française, ni la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Notre rôle est d'abord d'aider les victimes et nous considérons que les enfants sont les premières victimes au sein du mouvement des *frères exclusifs* (tout le dispositif mis en place aujourd'hui par le groupe pour les isoler complètement du monde normal et mieux les endoctriner en est la preuve !).

Pour nous, il s'agit de nous en rapporter à chaque fois aux autorités légales : la Police, la Justice, l'Education Nationale et tous les organes de la protection de l'enfance. »

**LA GAZETTE : « Pensez vous que des protections existent au sein de l'Education Nationale ? »**

**L'AViFE :** « Franchement non. Cela fait partie d'un mythe qui a été colporté pendant des années, sur le Plateau et en particulier au Chambon-sur-Lignon, pour justifier les années d'inaction ou de complaisance sur ce dossier.

Nous dirions même que nous avons constaté à une certaine époque que les protections restaient uniquement locales : Quand les Purs obtenaient des dispenses pour que leurs enfants n'aillent pas à l'école le samedi matin ( Ndlr : *afin d'assister aux ' réunions d'études bibliques'*) ou n'assistent pas à certains cours ( Ndlr *sciences naturelles ou informatiques*), ces dispenses ne remontaient pas jusqu'à l'Inspection Académique.

Il y avait une rétention de l'information au niveau local.

C'est seulement depuis une quinzaine d'années que des enseignants courageux des écoles primaires ou des collèges du Plateau n'ont pas hésité à dénoncer ces abus.

C'est en grande partie pour cette raison, renforcée par un arrêt du Conseil d'Etat interdisant toute "scolarité à la carte" dans les écoles publiques, que les frères exclusifs ont retiré leurs enfants des collèges sous le faux prétexte que ces établissements étaient devenus des "lieux de violence et d'immoralité". »

### **LA GAZETTE : « Pourquoi une telle protection ? »**

**L'AViFE** : « Par crainte de perdre des effectifs probablement, par crainte d'indisposer certains élus affichant leur complaisance à l'égard des Purs, peut-être parfois par solidarité avec une communauté prétendue protestante, bien souvent encore par impréparation des enseignants concernés, et par faiblesse aussi...

Nous ne savons pas clairement pourquoi, mais nous nous sommes aperçus que ces absences scolaires du samedi matin pendant trente ans sont rarement remontées jusqu'à l'Inspection Académique ou au Rectorat.

Nous constatons avec bonheur que les choses ont bien changé, mais il existait alors une certaine atmosphère de tolérance voire de compromission mise en place par quelques uns qui tiraient des profits économiques ou financiers de leur relation avec les Purs, et dont il reste encore quelques vestiges...

Pour *les Cardamines*, nous nous interrogeons sur le fait que tout le programme scolaire soit enseigné.

Qu'en est il des cours d'informatique qui figurent directement aux programmes des classes de collège et de lycée ? Idem pour les cours de sciences naturelles évoquant la reproduction de l'être humain (classes de 4ème et de 3ème) ainsi que des cours d'instruction civique (en 3ème) traitant des droits de l'homme, de l'égalité homme/femme et des droits des enfants...

Nous restons sûrs que toutes ces parties sont censurées et que les enfants suivent une scolarité tronquée.

Quand les enfants étaient scolarisés dans les collèges du Plateau (à Tence, Le Chambon et Saint-Agrève), ils devaient quitter la classe dès que ces sujets étaient abordés par l'enseignant !

En fait, les justifications des *purs*! pour retirer leurs enfants des écoles attestent clairement d'un comportement phobique caractéristique des mouvements sectaires (qui est lié à leur conditionnement mental et doctrinaire) et d'une perception du monde totalement déformée :

Prenez l'exemple du collège du Chambon sur Lignon, en 20 années, il n'y a eu dans cet établissement que de rarissimes cas de troubles comportementaux (bagares, usages de toxiques, etc) de la part des élèves. Rien à voir en tout cas avec les justifications données par les chefs des Purs, qui sont toutes liées à la drogue, à l'alcool, au sexe et à la violence.

Ces justifications sont une injure à la réalité des écoles et des collèges du Plateau, à leurs enseignants et à toutes les familles qui y scolarisent leurs enfants. Vos lecteurs jugeront d'eux-mêmes la vérité de ces accusations ! »

**LA GAZETTE : « Vous pensez donc que la formation scolaire n'est pas complète ? »**

**L'AViFE :** « C'est évident...Au niveau des cours mais aussi au niveau de la prolongation des études tel que nous le voyons sur le terrain. Prenez mon cas personnel ( J.P.Vergnon), quand j'étais au sein du mouvement, j'avais commencé un BEP électronique que l'on m'a demandé d'arrêter car il ne fallait pas faire d'électronique. Je suis parti en électricité où j'ai passé un CAP, j'avais largement les moyens de continuer mais mes parents et le mouvement n'ont jamais voulu. C'était complètement interdit ».

**LA GAZETTE : « Pour quelle raison ? »**

**L'AViFE :** « Pour empêcher la découverte du monde extérieur....Autre exemple, un jeune homme a été puni d'enfermement parce qu'il avait eu une bonne note en philosophie !!! Quand aux filles, jusqu'à peu, elles ne pouvaient pas suivre de scolarité après 16 ans. On les met au travail et on les marie très tôt !!! Nous savons que certaines filles ont eu le droit de faire de la comptabilité après 16 ans (par correspondance, uniquement !), la finalité étant de pouvoir accompagner le mari plus tard dans sa profession. »

**LA GAZETTE : « Ce qui sous entend une infériorité de la femme ? »**

**L'AViFE :** « Tout à fait. Les femmes sont conditionnées mentalement dans ce sens dès l'enfance. Elles doivent, par exemple, porter le Token (un nœud dans les cheveux) qui est le signe religieux de leur infériorité et de leur soumission à l'homme. Cela se retrouve dans les assemblées où les hommes sont devant et les femmes derrière. »

**LA GAZETTE : « Vers quelle époque situez vous les débuts du mouvement ? »**

**L'AViFE :** « Sur le Plateau, nous avons des témoignages qui se recoupent pour situer vers l'été 1960 cette scission qui donnera les Purs avec l'application stricte de la 1ère directive de séparation de James Taylor Junior ( Ndlr James Taylor Junior s'imposa comme chef au sein du mouvement de 1958 jusqu'à sa mort en 1971)»

**LA GAZETTE : « Ou en est le mouvement actuellement sur le Plateau ? »**

**L'AViFE :** « On note aujourd'hui que certaines personnes au Chambon sur Lignon vont jusqu'à boycotter leurs commerces parce qu'elles ne veulent pas que leur argent soit utilisé contre les droits de l'homme et ceux des enfants.

Certains commerçants membres du mouvement semblent devoir aller de plus en plus loin pour trouver une clientèle (à moins que ce ne soit pour faire face aux exigences financières de plus en plus lourdes de leur mouvement !).

Vous savez, on a laissé cette communauté prospérer sur le Plateau parce que cela ne dérangeait personne.

C'étaient des anciens membres de la famille pour beaucoup, ce sont aussi des gens très travailleurs (puisque'ils n'ont le droit ni aux vacances ni aux loisirs) puis, à la limite, ce qui se passe dans le secret des familles ne touche pas les gens.

Qu'un enfant soit enfermé dans un grenier pendant une semaine parce qu'il a porté un jean, qu'une jeune fille soit punie parce qu'elle a acheté un portable, que sa chambre soit fouillée et qu'elle soit interrogée sans repos pendant des heures par des "frères-sacrificateurs", les gens ne le savent pas.

Il ne s'agit pas de violences physiques à proprement parler mais de fortes pressions morales appliquées en continu, accompagnées de punitions ou d'humiliations, constituant une violence psychologique quotidienne destinée à briser toute opposition.

Comme cela se passe dans le domaine de la famille et pendant les réunions en assemblées (qui sont interdites aux "non-purs" !), les gens ne le savent pas.

Il n'y a que les témoignages des victimes, patiemment recueillis par notre association depuis cinq ans et réunis pour la rédaction de notre LIVRE BLANC DES FRERES DE PLYMOUTH EN FRANCE, qui révèlent la réalité du cauchemar vécu par les enfants et les adultes de cette communauté.

Il existe encore un peu une sorte de tolérance vis à vis de ce groupe prétendu protestant, mais celle-ci s'effrite de plus en plus devant la révélation de leurs pratiques internes, qui sont si peu chrétiennes...

D'autre part (et bien que ce critère n'ait aucune importance pour nous, car l'AViFE réunit avant tout des personnes attachées à la protection des victimes et à la défense des droits de l'homme, de la femme et des enfants) nous constatons que de plus en plus des personnes impliquées ou soutenant la section Avife du Plateau appartiennent à des églises protestantes du secteur. »

***AViFE - Aide aux victimes des frères exclusifs***

nos sites : ***<http://avife.site.voila.fr> & <http://freresdeplymouth.site.voila.fr>***